Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300049-20261014-DEL202610097-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus :	23
Nombre membres élus en exercice :	23
Présents :	18
Représentés :	03
Votants :	21
Absents :	02

Date de la convocation :
8 octobre 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de l'envoi en Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026 À 18H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sylvie FRADIN, Stéphanie LAHURE, Marine SAAD, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Sophie DAGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Christophe BOURDIEU donne procuration à Marie-Pierre FETIS, Antoine VIGNAUD donne procuration à Lilian LOPEZ

ABSENT(S) : Sébastien BROUSTET, Leïla LEGLISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence ALBANESE

DÉLIBÉRATION N° 097 10 2026 – CULTURE – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SOCIOCULTURELLE (SIVOC)

Présentation par Enzo BORTOLATO

La dernière révision des statuts du SIVOC remonte à 2014.

Depuis cette date, les missions exercées par le syndicat ont évolué. Il apparaît donc nécessaire d'actualiser ses statuts afin de prendre en compte ces évolutions et d'apporter davantage de clarté sur les compétences et les missions exercées par le SIVOC, ainsi que sur les modalités de mise à disposition du matériel.

Cette révision vise également à préciser certaines dispositions relatives aux conditions de retrait d'une Commune du syndicat et au fonctionnement des instances syndicales, notamment en ce qui concerne la réunion des membres.

Le principe d'une révision des statuts avait été envisagé depuis quelque temps. Le renouvellement des Conseils Municipaux et le début d'un nouveau mandat constituent une opportunité pour procéder à cette mise à jour et disposer ainsi de statuts adaptés aux besoins actuels du syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **APPROUVE** les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Socioculturelle (SIVOC), modifiés et joints en annexe.

Fait et délibéré le 14 octobre 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

MAIRIE D'AMBÈS 33810

Le Secrétaire de séance,
Florence ALBANESE